



Problèmes avec horaires et contrat de travail

Par **anthony5759**, le **16/09/2014** à **17:21**

Bonjour,

Je suis actuellement en cdd de 1 mois en tant que agent de sécurité de nuit, cependant mon employeur me fait travailler le jour a t'il le droit de me mettre à ce poste ?

-Ayant travailler 6jrs de suite mon employeur me donne 1 jrs de repos j'ai travailler du samedi 30 Août au jeudi 4 septembre en avait t'il la possibilité de le faire?

-mon employeur me fait travailler 4jrs puis 1 jour de repos puis 4 jrs en a t'il aussi le droit ?

Merci de l'attention que vous porterez a mais question .

Cordialement.

Par **P.M.**, le **16/09/2014** à **18:37**

Bonjour,

L'employeur ne peut pas vous faire passer d'un poste de nuit à un poste de jour (et inversement) sans votre accord...

Sauf disposition à la Convention Collective plus favorable, la législation prévoit effectivement un repos hebdomadaire de 24 h auquel s'ajoute le repos quotidien de 11 h après au maximum 6 jours de travail si vous l'avez après 4 jours, l'employeur remplit donc cette obligation...